

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de constitution d'une réserve foncière lieu-dit « les Rayettes » à Sacy-le-Petit

Etablissement Public Foncier Local de l'Oise

Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019, le Préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de constitution d'une réserve foncière au lieu-dit « les Rayettes » à Sacy-le-Petit.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

En application de l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, la décision précitée emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Sacy-le-Petit.

Il peut être pris connaissance de ces nouvelles dispositions en mairie de Sacy-le-Petit ainsi qu'à la préfecture de l'Oise (Direction des collectivités locales et des élections).

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur



Vincent RENON